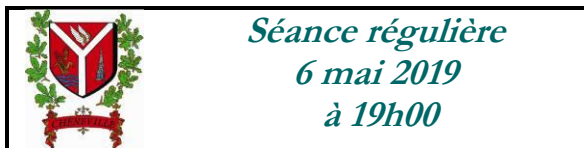


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 6 mai 2019, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absence motivée : monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 11 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2019-05-106

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-107

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 1^{er} avril 2019 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 1^{er} avril 2019 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2019;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport en urbanisme et la liste des permis, ainsi que le compte-rendu des travaux ont été déposés pour le mois d'avril 2019.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2019-05-108

Autorisation paiement facture – CIMA + - Mise à jour plan d'intervention TECQ

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation de CIMA + pour la mise à jour du plan d'intervention de la programmation TECQ;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 3 980.00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE ce montant représente une partie du mandat, octroyé par la résolution #2017-10-302 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 4 576.01 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61044-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2019-05-109

Offre de services – Continuité du projet de gestion documentaire

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation légale de faire le classement et la gestion de ses archives selon plusieurs lois et règlements;

ATTENDU QUE le Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO) a présenté une offre de services pour l'accompagnement dans l'élaboration des divers outils de gestion documentaires obligatoires, pour la gestion de nos documents sur tous les supports et pour la formation du personnel de la municipalité, selon nos besoins, au coût de 1 401.00 \$ par semaine de travail et de 525.00\$ pour la formation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission du CRAO jusqu'à concurrence de 10 000.00\$;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2019-05-110

**Demande de FC Petite-Nation pour utilisation du terrain de soccer
– Saison 2019**

ATTENDU QUE le FC Petite-Nation a fait parvenir une demande pour utiliser les terrains de la municipalité pour leurs pratiques et leurs parties de soccer;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la municipalité jouent au soccer au sein de ce club;

ATTENDU QUE les responsables de FC Petite-Nation nous ont fait connaître leur horaire de parties (lundi, mardi) et nous acheminera celui des pratiques dès qu'il sera planifié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des terrains de soccer de la municipalité au club de soccer FC Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2019-05-111

Demande d'appui – Complexe hôtelier La Baie des Pères

ATTENDU QUE le domaine des Pères de Sainte-Croix à Lac-Simon a été acheté par des promoteurs dans le but de le transformer en important complexe hôtelier, tout en conservant le cachet historique des lieux;

ATTENDU QUE le Complexe hôtelier La Baie des Pères emploiera plus de cinquante personnes à temps plein, en plus de créer autant d'emplois saisonniers ou à temps partiel, ce qui contribuera à l'économie de la région, en plus des gens qui s'établiront localement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie le projet de Complexe hôtelier La Baie des Pères puisque celui-ci aura des retombées économiques pour la municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2019-05-112

Soumission fauchage

ATTENDU QUE le fauchage des bordures de chemins doit être fait chaque saison estivale;

ATTENDU QUE le fauchage devra être fait sur environ 30 km dans le milieu rural et villageois en incluant également l'arrière de l'école Adrien-Guillaume et la station de pompage;

ATTENDU QUE le fauchage devra être fait deux fois, soit au mois de juin et d'août sur une largeur de 6' à chaque passage;

ATTENDU QUE Service de débroussaillage Ménard Enr. soumissionne pour un montant de 5 390.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission du Service de débroussaillage Ménard Enr. au montant de 6 197.15 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2019-05-113

Demande d'autorisation d'un PIIA -123-125, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 123-125, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de rénovation et d'agrandissement du bâtiment complémentaire a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule # 1683-91-4286.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2019-05-114

Demande d'autorisation d'un PIIA - 116, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 116, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux d'agrandissement et de rénovation du bâtiment complémentaire a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule # 1683-82-3644.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.8. 2019-05-115
Demande d'autorisation d'un PIIA - 56, rue Principale**

Le conseiller Maxime Proulx Cadieux se retire pour ce point.

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 56, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de rénovation a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule # 1683-87-0893.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.9. 2019-05-116
Demande d'autorisation pour construction pergola sur terrain municipal – École Adrien-Guillaume**

ATTENDU QU' une demande de permis pour la construction d'un abri (pergola) sur le carré de sable de la cour de l'école primaire Adrien-Guillaume a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le terrain sur lequel sera située la construction appartient à la municipalité, mais est déjà utilisé par l'école primaire;

ATTENDU QUE le financement de ce projet sera en grande partie ou en totalité financé par des dons;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît que cette installation sera au bénéfice des enfants de l'école, mais également de la population, en dehors des horaires scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la construction d'une pergola sur les terrains municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2019-05-117

Fermeture bureau d'accueil touristique (BAT) de Chénéville

ATTENDU QUE le bureau d'accueil touristique (BAT), situé au 77, rue de l'Hôtel-de-Ville accueille annuellement des centaines de touristes, lesquels, selon les statistiques compilées, demandent principalement des informations sur les municipalités avoisinantes;

ATTENDU QU' la municipalité a demandé l'aide des autres municipalités de la MRC de Papineau afin de financer les coûts d'opération du BAT qui s'élèvent à environ 6 500.00\$ par année;

ATTENDU QUE le Commission de développement économique (CDÉ) de la MRC de Papineau a étudié notre demande, mais elle ne recommande pas de l'accepter puisque le comité considère qu'il serait préférable d'investir cet argent dans des formations auprès des intervenants de première ligne, soit les commerces;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville proclame la fermeture du bureau d'accueil touristique de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2019-05-118

Autorisation dépôt demande aide financière – Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter un projet, *Parc intergénérationnel*, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du Québec dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

- ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- ATTENDU QUE** la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Suzanne Prévost, directrice générale ou son adjointe, madame Krystelle Dagenais comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2019-05-119

Autorisation pour affichage appel d'offres – Air climatisé au Centre St-Félix-de-Valois

- ATTENDU QUE** la climatisation du Centre St-Félix-de-Valois, principalement la salle Danny-Legault (gymnase) doit être améliorée afin de rendre son utilisation confortable l'été;
- ATTENDU QUE** le conseil doit procéder par appel d'offre afin d'octroyer un contrat pour l'achat et d'installation d'un système de climatisation pour le gymnase;
- ATTENDU QUE** dans le cadre de l'appel d'offres pour ces travaux, madame Suzanne Prévost, directrice générale, ou son adjointe, madame Krystelle Dagenais, doit être autorisée à afficher l'avis sur SE@O ainsi que dans le journal Le Droit;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Suzanne Prévost, à publier l'avis d'appel d'offres sur SEAO ainsi que dans le journal Le Droit pour l'air climatisé du Centre St-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2019-05-120

Demande de branchement à l'aqueduc – Matricule 1683-34-9904

- ATTENDU QUE** nous avons reçu une demande de branchement au réseau d'aqueduc relativement au matricule 1683-34-9904;
- ATTENDU QUE** cette installation sera faite entre l'entrée d'eau déjà existante et la nouvelle maison qui sera construite;
- ATTENDU QUE** cette installation sera faite aux frais du propriétaire;
- ATTENDU QU'** une entente devra être signée entre le demandeur et la municipalité;
- ATTENDU QUE** l'installation de l'embranchement sera supervisée par un employé de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le branchement à l'aqueduc pour le matricule 1683-34-9904 aux frais du demandeur;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale et monsieur Gilles Tremblay, maire à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de commandite – École secondaire Louis-Joseph-Papineau – Achat bouteilles d'eau réutilisables

2019-05-121

Demande de commandite – École secondaire Louis-Joseph-Papineau – Achat bouteilles d'eau réutilisables

- ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de commandite pour un projet entrepreneurial de jeunes de 4^e secondaire de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau (LJP);
- ATTENDU QUE** le projet de ces jeunes consiste à faire l'achat de bouteilles d'eau réutilisables au logo de l'école, lesquelles seront distribuées gratuitement à tous les élèves et le personnel de l'école afin de réduire la consommation de plastique;
- ATTENDU QUE** le coût de chaque bouteille est approximativement 2.00\$;
- ATTENDU QUE** quinze jeunes de Chénéville fréquentent présentement l'école secondaire LJP;
- ATTENDU QUE** le projet sera reconduit chaque année, dès septembre prochain, afin d'offrir des bouteilles aux nouveaux élèves;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'une commandite au
montant de 35.00 \$ pour le projet *Bouteilles d'eau réutilisables* ;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970 et soit financée par le
surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C-002 Demande de prêt de salle gratuite – Cercle des Fermières – Ajout
de journées**

2019-05-122

**Demande de prêt de salle gratuite – Cercle des Fermières – Ajout de
journées**

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières bénéficie d'une salle gratuite pour
les activités de leur groupe les lundis et jeudis;

ATTENDU QUE le groupe fait la demande afin d'avoir accès à leur local du
lundi au vendredi;

ATTENDU QUE le Centre St-Félix-de-Valois doit être ouvert lorsque les
Fermières accèdent à leur local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'accès au Cercle des
Fermières à leur local les mercredis après-midi, aux mêmes heures que
l'ouverture de la bibliothèque municipale, en plus des deux journées lors
desquelles elles ont déjà accès à leur local (lundi et jeudi).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Dépôt de budget modifié – OMH Gatineau (Chénéville)

2019-05-123

Dépôt de budget modifié – OMH Gatineau (Chénéville)

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt
aux membres du conseil, le budget 2019 modifié de
l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de l'Outaouais
(Chénéville);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2019 modifié de l'OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité passe à 2 871.00 \$;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de salle gratuite – MRC de Papineau – Tournée des municipalités locales

2019-05-124

Demande de salle gratuite – MRC de Papineau – Tournée des municipalités locales

ATTENDU QUE la MRC de Papineau fait une tournée auprès des municipalités locales de la MRC de Papineau et demande une salle sans frais pour y tenir cette rencontre dans notre secteur;

ATTENDU QUE cette réunion aura lieu le 14 mai 2019 de 15h à 17h;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour la tournée auprès des municipalités locales de la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande d'appui – MRC de Papineau - Projet de cinéma extérieur

2019-05-125

Demande d'appui – Corporation des Loisirs Papineau – Projet de cinéma extérieur

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs Papineau (CLP) désire implanter un projet de cinéma extérieur dans la MRC de Papineau, lequel serait chapeauté par Prévention CÉSAR Petite-Nation;

ATTENDU QUE lors des consultations pour la mise à jour de notre politique familiale, plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt à participer à une activité de ce genre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Corporation des Loisirs Papineau dans leur projet de cinéma extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **VARIA**

8. **ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2019-05-126

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 10 752 à # 10 791 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/04/2019 et dont le total se chiffre à **120 967.49 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **48 969.96 \$, \$;**

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **169 937.45 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2019-05-127

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'avril 2019 au montant total de **23 537.44 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **PAROLE AU PUBLIC**

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-05-128

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.